

300 ans de la reconnaissance officielle de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes

Le 28 septembre 1724, il y a exactement 300 ans, l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes reçut les Lettres Patentes signées par le roi Louis XV, par lesquelles il lui « accordait une existence légale en tant que corps constitué » et « garantissait officiellement aux Frères la propriété de Saint Yon ainsi que la possibilité de posséder tous les fonds et héritages qui pourraient leur être légués ou donnés ».



Ainsi, avec la Patente Royale, la communauté naissante recevait la reconnaissance officielle du roi de France, **franchissant un pas significatif vers l'obtention de la bulle d'approbation pontificale, qui se serait concrétisée le 26 janvier 1725**, signée par le pape Benoît XIII.

Le Frère Timothée, qui était à l'époque le Supérieur Général de l'Institut — et le deuxième successeur de saint Jean-Baptiste de La Salle — s'était engagé à obtenir la reconnaissance officielle et ecclésiastique de l'Institut « pour la consolidation de notre petite communauté... ».

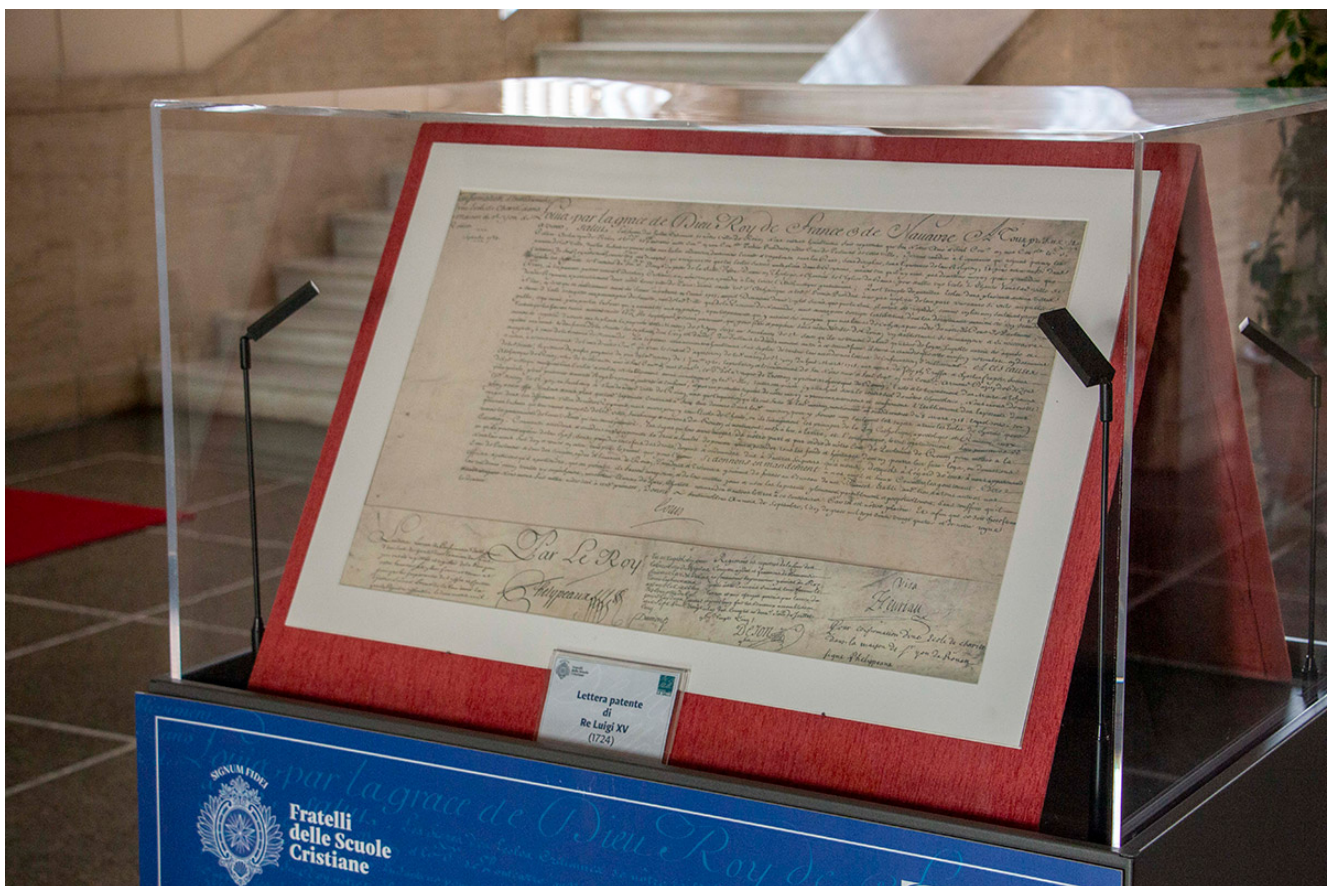
Le processus pour recevoir les Lettres Patentes commença à Rouen, où la mission éducative des Frères jouissait d'une grande reconnaissance et estime. Cependant, « après des premiers progrès rapides, la procédure fut paralysée par l'opposition du duc [Philippe] d'Orléans, régent du Royaume pendant que Louis XV était encore mineur », explique le Frère José Antonio Villalabeitia, vice-postulateur de l'Institut. Toutefois, « la mort de Philippe d'Orléans débloqua la situation » et en quelques mois, les Frères reçurent la Patente Royale du roi.

Avec cette reconnaissance juridique, **certains biens qui étaient au nom de personnes proches des Frères furent peu à peu transférés légalement à**

L'Institut. De même, bien que les Lettres Patentes fussent initialement spécifiquement liées à la propriété de Saint Yon, « avec le temps, d'autres Lettres Patentes royales seraient obtenues et approuvées dans les parlements d'autres régions françaises, en élargissant ainsi les possibilités légales d'action », souligne le Frère José Antonio.

Aujourd'hui, en commémorant les 300 ans de l'approbation des Lettres Patentes, **nous rendons grâce au Seigneur pour l'engagement résolu de tant de Frères et de collaborateurs lasalliens** qui, au cours de trois siècles, ont mené à bien cette « œuvre de Dieu » au service de l'éducation humaine et chrétienne, avec un esprit de foi, de zèle et de communauté.

À la Maison Généralice, une **Exposition temporaire du Musée La Salle de Rome est disponible pour le tricentenaire de la Bulle d'Approbation de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.**







Decreto Reale del 1667

1667
Nessuna istituzione di scuole, monasteri, comunità religiose o secolari... può essere fatta senza le opportune e debitamente verificate lettere patenti.

1702
Lettere a Debito

1704-1712
Sentenze del 1704 e del 1712

1708

1713

1719

1713

1679
Bolla pontificia di M. Rubeo, Giovanni Battista, del La Salle, concernente il permesso di fondazione delle Scuole dei Bambini Ciechi, autorizzando lo stesso giurisdico con le Lettere Patenti reali.

Lettere patenti delle Suore di Gesù Bambino
Roma, il 1712, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

1690
Associazione interdisciplinare di vita comune di fedeli laici, indipendente da qualsiasi ordine religioso. 1. anno

Di fronte a tutti questi dibattiti, alcuni storici di storia religiosa, a partire dal 1704, si sono dedicati a indagare l'origine di "Lettere Patenti" e "Lettere Patenti" per non confondere la "Lettera Patente" con la "Lettera Patente".

Il fronte è stato aperto da una famiglia di storici del 1704, il cui scopo è indagare l'origine di "Lettere Patenti" e "Lettere Patenti" per non confondere la "Lettera Patente" con la "Lettera Patente".

Il fronte è stato aperto da una famiglia di storici del 1704, il cui scopo è indagare l'origine di "Lettere Patenti" e "Lettere Patenti" per non confondere la "Lettera Patente" con la "Lettera Patente".